

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'ALÈS PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VERRERIE D'ALÈS, PÔLE NATIONAL CIRQUE OCCITANIE, QUARTIER DE ROCHEBELLE

Par arrêté municipal du 22 mars 2023, Monsieur le Maire de la Ville d'Alès a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le projet déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Alès pour le projet de développement de la Verrerie d'Alès, Pôle National Cirque Occitanie, dans le quartier de Rochebelle. Par avis émis le 25 janvier 2023 par la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Occitanie, ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/>.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une durée de 15,5 jours consécutifs du :

MARDI 11 AVRIL AU MERCREDI 26 AVRIL 2023 À 12H00

La personne responsable de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est la commune d'Alès, représentée par son Maire, M. Max ROUSTAN et dont le siège administratif est situé 9 place de l'Hôtel de Ville, 30100 Alès.

Le siège de l'enquête est fixé à : Mairie Prim', 11 rue Michelet 30100 Alès.

Monsieur Yves BENDEJAC, géomètre retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E23000013/30 du 13 février 2023 en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Le dossier d'enquête publique sur support papier et le registre d'enquête sont tenus à la disposition du public au service urbanisme de Mairie Prim' aux jours et heures d'ouverture habituels, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi de 8h00 à 17h30, et ce pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté en format numérique pendant toute la durée de l'enquête :

- en ligne sur le site internet de la Ville d'Alès à l'adresse suivante : www.ales.fr, rubriques « Vie quotidienne », « Urbanisme » et « Plan Local d'Urbanisme ».
- en accès gratuit à partir du poste informatique laissé à la disposition du public à Mairie Prim'.

Le public pourra émettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur mis à disposition à Mairie Prim', 11 rue Michelet 30100 Alès aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi de 8h00 à 17h30.
- par courrier postal, à l'attention de Monsieur Yves BENDEJAC – commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30100 Alès.
- par voie électronique : urbanisme@ville-ales.fr
- par voie orale directement auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences à Mairie Prim'

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences organisées à Mairie Prim', 11 rue Michelet 30100 Alès, pour recevoir les observations et propositions écrites et orales, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- Mardi 11 avril 2023 de 9h00 à 12h00

- Mardi 18 avril 2023 de 14h00 à 17h00

- Mercredi 26 avril 2023 de 9h00 à 12h00

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès de Mme Pascaline DUBOIS, responsable du service urbanisme et foncier de la Ville d'Alès au 04 66 56 43 57 (ou par mail : urbanisme@ville-ales.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics pendant une durée d'un an par voie dématérialisée sur le site internet de la ville d'Alès : www.ales.fr, rubriques « Vie quotidienne », « Urbanisme » et « Plan Local d'Urbanisme » et en support papier à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30100 Alès aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi de 8h00 à 17h30.

La proposition de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Max ROUSTAN, Maire